

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
02 DECEMBRE 2003**

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, Maire
M. BUTTARD Eric, Mme LESIEUR Evelyne, MM.RAVIER Marc, BOCHET
Marcel, THIAFFEY Jean-François, AMEVET Daniel Adjoints.
Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, GROS
Danielle, FAVIER Stéphanie.
MM. DALDOSSO Serge, DALLA COSTA René, GROS Joël, VARESANO
José, VIARD Marcel.

Absents excusés :

MM. CANTIN Philippe (Procuration à M.Eric BUTTARD), MEULLE BRUNO
(THIAFFEY Jean-François)

Secrétaire de séance :

Mme GROS Danielle

**1°) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil Municipal du
14 octobre 2003.**

Une remarque est faite : une erreur est à corriger dans le dernier compte-rendu :
SIRTOMM prend deux M (Syndicat Intercommunal du Ramassage et du Traitement des
Ordures Ménagères de Maurienne).

Le conseil prend acte et approuve à l'unanimité le compte rendu.

2°) Avis sur dossier de consultation projet Lyon/Turin

Après l'exposé, du projet Lyon/Turin, de monsieur le maire et après discussion tous les
membres du conseil municipal sont d'accord pour soutenir la version tout en tunnel sur le
secteur de la Chambre.

3°) Indemnité de conseil 2003 du receveur municipal

Le receveur municipal demande une indemnité de conseil. Monsieur le maire rappelle à
l'assemblée qu'à l'occasion de la préparation du vote du budget 2003, le conseil s'était
déjà prononcé contre cette indemnité, après discussion le conseil, à l'unanimité confirme
ce refus.

4°) Contrat de travail d'un agent administratif

Suite à un congé maladie et en prévision d'un remplacement congé maternité, il est nécessaire de recruter une personne. Monsieur le maire propose de prolonger le contrat d'une personne déjà en place. Le conseil approuve à l'unanimité.

5°) Subvention voyages scolaires

Monsieur le maire donne connaissance d'une demande de subvention pour un voyage scolaire en Espagne pour 12 enfants de la commune. Le conseil décide d'attribuer à l'unanimité une aide de 45 € par élève.

6°) Modification statuts du C.C.C.M.

Le conseil doit se prononcer sur une modification des statuts de la communauté de communes cœur de Maurienne qui lui permettrait de bénéficier d'une DGF bonifiée. A cet effet, la C.C.C.M. a décidé de prendre la compétence « politique en faveur de l'enfance ». Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

7°) Modification statuts du S.P.M.

Le conseil municipal doit se prononcer sur les nouveaux statuts du syndicat du pays de Maurienne qui permettent un meilleur ciblage des compétences. Les nouveaux statuts du S.P.M. sont adoptés à l'unanimité.

8°) Demande subvention pour étude pré-diagnostic projet micro-centrale hydroélectrique

Monsieur le maire soumet au conseil un projet d'étude d'implantation d'une micro-centrale hydroélectrique, la présence du ruisseau de Saint-Julien et un important dénivelé permettent d'envisager un tel équipement. Le conseil à la majorité décide d'autoriser cette demande de subvention auprès de la région et de l'ADEME.

9°) Legs maison Robert GROS

Monsieur le maire informe le conseil du legs « GROS » à la commune et demande à l'assemblée de renoncer à celui-ci afin de permettre au nouvel acquéreur de régulariser sa situation. Le conseil refuse à l'unanimité ce legs.

10°) Permis de lotir lotissement Saint-Antoine et lancement appel d'offre

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver le projet de lotissement présenté ainsi que la demande d'autorisation de lotir, de s'engager à réaliser les travaux d'extension du réseau d'eaux usées et de classer les voiries et espaces publics du lotissement dans le domaine public communal. Ces quatre points sont acceptés à l'unanimité.

11°) Remise en vente terrain lotissement Petitavia

Pour une parcelle du lotissement de la Petitavia une promesse de vente avait été signée, mais la vente n'est toujours pas réalisée. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de remettre en vente cette parcelle à partir du 10 décembre si la vente n'est pas conclue à cette date.

12°) Poursuite procédure protection périmètre des sources

Monsieur le maire informe l'assemblée que la D.U.P. concernant l'opération de protection des sources est terminée. Il explique qu'il y a obligation pour la commune d'acheter les terrains situés dans le périmètre proche des sources. Le devis concernant cette acquisition foncière n'a pu être fourni pour ce conseil, la délibération est ainsi reportée.

13°) Achat grange madame CHARVIN Michèle

La commune, dans le cadre de sa politique d'aménagement du Bourg, désire acquérir une grange, monsieur le maire présente l'offre de vente du propriétaire. Le conseil à l'unanimité accepte cet achat pour un montant de 2 500 €.

14°) Désignation délégué régie d'électricité

Suite à la démission de monsieur Philippe CANTIN au poste de délégué au conseil d'exploitation de la régie d'électricité, le conseil adopte à l'unanimité la candidature de madame Bernadette BUFFAZ.

15°) Transformation bureau de poste de Saint-Julien

Monsieur le maire informe de la transformation du bureau de poste de la commune en guichet annexe de Saint-Jean-de-Maurienne. Pour l'instant, il n'y a pas de modification des horaires d'ouverture, mais le receveur n'est pas remplacé. Les membres du conseil, à l'unanimité, demande à la Poste le maintien des activités voire même une modification des horaires d'ouverture plus en phase avec les besoins des habitants.

16°) Renouvellement autorisation communale

Une convention entre la commune et un particulier, concernant un chalet de montagne expire le 14 février 2004. Monsieur le maire demande à l'assemblée de statuer sur son renouvellement. Il expose l'historique de la construction de ce chalet et avance trois problèmes : un de légalité, un autre de sécurité des personnes et un troisième d'atteinte à l'environnement. Après discussion le conseil vote à l'unanimité des présents le non-renouvellement de cette convention et demande la remise en état des lieux (démontage du chalet).

17°) Questions diverses

Madame Bernadette BUFFAZ expose le compte-rendu du conseil d'administration de la MAPAD.

Monsieur le maire informe de la cessation d'activité du bar de madame PERRET au 31 décembre 2003.

Il rappelle qu'une décision gouvernementale institue le 5 décembre comme journée commémorative aux morts de la guerre d'Algérie en remplacement du 19 mars.

Monsieur Jean-François THIAFFEY informe qu'un téléthon est organisé à Saint-Julien et que le 5^{ième} prix départemental au palmarès des villes fleuries a été obtenu par la commune.